

28 octobre 1994, Québec

Conférence de presse

M. Parizeau: Maintenant, c'est qu'on est toujours très spécifique sur un ou deux éléments, et puis pas sur les autres. Un ou deux éléments apparaissent intéressants, parce que tout le reste n'a pas été précisé. D'ici décembre, ce que je me suis engagé à faire, c'est que d'ici décembre il y ait une offre globale, sur l'ensemble des secteurs, qui est mise sur la table. Alors dans l'intervalle, voyez, je ne veux pas être trop spécifique pour dire: le minéral n'est pas...

On parle de partage des ressources de la fiscalité sur les ressources naturelles. Je donne des exemples. Rien de ce que je dis n'est exclusif, n'exclut quoi que ce soit. Au moment où l'offre globale sera sur la table, on aura, je pense, un fonds dès le départ pour les négociations, à qui on donne une chance. M. Bédard avait demandé...

Une voix: Oui, M. Bédard.

M. Bédard (Jean): M. Parizeau, vous avez remarqué que, à propos de la question du territoire... vous parlez de... mais en face de nous, on a peut-être... Et là-dessus, vous n'avez pas été très explicite. . .

M. Parizeau: Non.

Une voix: ...quant à ce que le Québec entend tenir comme position dans les propositions globales là-dessus?

M. Parizeau: Je pense que, cependant, vous noterez que dans mon texte, il y a plusieurs catégories de terres, de territoires qui sont mentionnés. Il y en a qui sont manifestement en toute propriété. Il y en a d'autres qui sont, comment dire, où l'usage est conjoint. Il y a beaucoup de statuts juridiques différents dans cette nomenclature. Alors, ce n'est pas tout à fait exact que je n'ai pas été explicite. J'admets, cependant, avoir été très nuancé.

Une voix: M. le premier ministre, j'ai aussi une question sur le même sujet. Pour être plus clair, vous avez toujours dit que le territoire du Québec... que l'intégrité du territoire du Québec ne saurait être mise en cause. Est-ce que vous maintenez la même position?

M. Parizeau: C'est une position qui est universelle, parmi, comment dire, toutes les personnalités ou tous les dirigeants politiques du Québec. En disant cela, je ne vais pas plus loin que M. Johnson. Je ne vais pas plus loin que M. Bourassa. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Mais on ne parle pas des mêmes choses. Là, ce dont on parle... Tenez, ce n'est pas parce qu'il y a une intégrité du territoire québécois que vous ne pouvez pas être propriétaire ! Bon.

Une voix: Mais, qui sera souverain sur les terres de la première catégorie, des réserves plus, est-ce que ce sera l'Assemblée nationale en cas de conflits ou les structures politiques des Attikameks?

M. Parizeau: Ah ! ça va être l'objet justement de la négociation que de voir jusqu'où va la juridiction, parce qu'il y aura juridiction, n'oubliez pas. Nous parlons dans ce texte de gouvernement montagnais, de gouvernement attikamek. Ça a un sens, ça. Nous ne parlerons pas seulement ici des droits d'un propriétaire foncier. Nous parlons de l'étendue de la juridiction de gouvernements, de nations que nous avons déjà en 1985 reconnues comme étant des nations distinctes.

Une voix: si vous permettez, j'aurais une question à M. Cimon et à M. Ottawa. J'aimerais avoir vos premières réactions à ce que vous avez entendu ce matin, sur deux questions en particulier. D'abord, est [-] ce que vous trouvez que ce que vous avez entendu ce matin va assez loin dans ce que vous recherchez en termes de reconnaissance territoriale et, deuxièmement, que pensez-vous de l'échéancier qui est quand même assez court, suggéré par M. Parizeau?

Une voix: Peut-être au deuxième point, quand vous parlez d'échéancier, je sais qu'il y a des discussions en cours, je veux dire entre chefs montagnais actuellement. Je sais qu'il y a le processus référendaire qui s'en vient. Nous, ce qu'on s'est dit au niveau de l'échéancier, ça a été soulevé lors d'une rencontre antérieure avec M. Parizeau, c'était le fait qu'il y ait une proposition globale qui soit négociée dans un temps limité et, si possible, avant le référendum, de façon à essayer dans la mesure du possible d'acquiescer justement des choses sur la proposition ou pour les éléments que M. Parizeau a soulevés ce matin. Ça, je pense que c'est le point de vue des Montagnais. Quant à la question territoriale, je sais que nous on l'a toujours soulevée à la table centrale. On s'est dit: Bon, et je pense qu'il y a des chefs qui l'ont mentionné tout à l'heure, c'est que le territoire montagnais, c'est un territoire autochtone. Dans la mesure du possible, s'il y a possibilité d'entente au niveau de la négociation qui va être poursuivie, je pense que l'élément qui va être fondamental pour les Attikameks et pour les Montagnais, l'élément territoire et je pense que c'est un élément qui est négociable actuellement et dans la mesure du possible, si ça répond à nos besoins, aux attentes justement des populations concernées, aux attentes des chefs, je pense qu'il va y avoir possibilité d'un accord là-dessus.

Une voix: À partir de ce que M. Parizeau a dit?

Une voix: À partir des éléments qui appartiennent aussi de la proposition qui va être mise à la table, je pense que la proposition va être plus développée.

Le modérateur: oui?

Une voix: En ce qui concerne la nation attikamek, disons que le contenu du discours du premier ministre de cet après-midi, là, rejoint en quelque sorte beaucoup de choses, sauf qu'il manque toujours l'élément essentiel. Nous, à la table de négociation, on a fait des propositions concrètes. On a déposé des documents concrets. On a utilisé des termes très précis qui concernent notamment la juridiction, la cojuridiction, le partenariat, tout ça. On les a tous très bien précisés puis très bien confirmés, sauf qu'on a toujours maintenu aussi comme position que, pour se prononcer ou que, pour continuer le travail de négociation, il manquait toujours l'essentiel. Puis ça, l'essentiel, pour moi, c'est une proposition globale qui viendrait du gouvernement du Québec. Et c'est ce que j'attends, d'ici aux fêtes, pour permettre à la nation attikamek de se prononcer de façon plus précise sur ce qui va advenir

des négociations par la suite. Moi, j'attends uniquement l'essentiel, c'est-à-dire le dépôt d'un document, d'une proposition globale.

Une voix: M. Parizeau.

M. Parizeau: Oui?

Une voix: Dans votre allocution, vous n'avez pas mentionné le livre? Est-ce qu'on peut savoir quelle est votre pensée par rapport à ce point, parce que c'est le fondement de toute revendication autochtone soit au Québec ou au Canada.

M. Parizeau: Ce n'est pas, comment je dirais, le fondement, un fondement traditionnel qui est relativement nouveau, hein, devant cette expression-là. Et c'est assez... C'est différent comme mot, des termes qui étaient utilisés au Québec. Au fond, c'est à l'occasion de Charlottetown que le droit inhérent, comment dire, est apparu en public. Je ne veux pas dire que, depuis longtemps, ça n'existait pas dans des conversations moins connues. Mais c'est vraiment à Charlottetown que ça débloque comme concept alors que, nous, depuis déjà des années, au Québec, on était orientés en fonction une nation distincte ou des concepts similaires. Mais nous sommes tous d'accord. Ces deux vues reviennent, à un moment donné, à la reconnaissance et à l'articulation de l'autonomie gouvernementale. Je n'exclus rien. Si des termes, l'usage de certains termes peut faciliter la compréhension ou l'aboutissement d'une entente, moi, je ne vais pas me braquer. L'important, simplement, c'est qu'on sache très spécifiquement ce que ça veut dire. Mais vous comprenez? Alors, je ne ferme pas de porte, et à l'occasion de la préparation de cette proposition globale, bien sûr, on va aborder cette question, et bien sûr, il y aura une proposition là-dessus. On n'aboutira à rien si on cherche à passer à côté de questions dont on s'entend qu'elles sont importantes pour tout le monde. Ça ne me donne rien de dire: Tel concept est délicat, donc, n'en parlons pas. Ils ne seront pas contents et ils ne marcheront pas. Mais, pour une entente globale, moi, je n'exclus rien pour le moment, si l'utilisation d'un terme plutôt que d'un autre peut aider, pourquoi pas, à la condition que l'on sache exactement, on l'a bien défini, ce que ça veut dire.

Une voix: Une dernière question sur l'autonomie gouvernementale. Évidemment, c'est un long processus tant au niveau du gouvernement provincial et du fédéral. Les discussions ont été longues. Elles se poursuivent chez les autochtones comme vous pouvez le constater aujourd'hui, hier et demain. L'autonomie gouvernementale est en train de se former. Est-ce que vous êtes prêt à reconnaître un deuxième palier de gouvernement qui serait les autochtones de la question, comme les Attikameks et les Montagnais qui revendiquent évidemment aussi tout contrôle sur l'avenir de ces textes(?)

M. Parizeau: Je vais vous lire une phrase à ce sujet-là. « Pour ce faire, il faut, c'est dans mon texte et je m'adresse à ceux qui étaient devant moi ce midi, que vos gouvernements détiennent des pouvoirs politiques véritables. » Votre question, on y répond déjà. Ça va être un autre palier de gouvernement. Moi, je les appelle déjà « vos gouvernements ». On se comprend, là, sur ces...

Une voix: Je ne sais pas si...

M. Parizeau: L'autonomie gouvernementale... D'autre part, il y a un autre aspect de votre question que je voudrais dissiper ici, là. L'autonomie gouvernementale, on peut prendre beaucoup de temps, si on veut, à la définir. Mais si on veut que ça prenne moins de temps, ça prend moins de temps. Ça a un contenu, ça, l'autonomie gouvernementale. Ce que je disais, par exemple, des écoles, tout à l'heure, bien c'est ça de l'autonomie gouvernementale dans les écoles. On peut bien prendre des années à discuter de ça si on veut. On peut dire aussi: Vous aurez juridiction sur vos écoles primaires et secondaires, voilà, et maintenant définissez les choses comme vous l'entendez. Sur ce plan-là, on peut s'entendre très vite sur le contenu de l'autonomie gouvernementale.

Ce qu'il faut soigner en même temps, si on ne veut pas que ce soit illusoire, c'est l'argent, les ressources. On ne peut pas exercer des pouvoirs véritables à l'égard d'un secteur, on ne peut pas manifester l'autonomie gouvernementale si on n'a pas l'argent voulu pour le faire et, à cet égard, des ressources, des ressources autonomes à part ça. C'est que ça ne peut pas toujours se faire simplement par un transfert d'argent. Il faut qu'il y ait des ressources autonomes, l'aptitude de gagner ses ressources pour un gouvernement véritable. Ce n'est pas la définition de l'autonomie gouvernementale qui est compliquée, c'est de faire en sorte que les ressources mises à la disposition de ces gouvernements leur permettent vraiment d'exercer leur juridiction.

Une voix: Au niveau de la constitution, vous invitez les autochtones à participer à la rédaction de la Constitution du Québec.

M. Parizeau: Pour tout ce qui les concerne.

Une voix: Est-ce que cela veut dire que le gouvernement indien recherché par les autochtones, est-ce que cela veut dire que vous ne reconnaitriez pas un deuxième palier de gouvernement?

M. Parizeau: Bien non. Un gouvernement a des droits, des responsabilités, des attributions, un régime fiscal; a la possibilité de tirer des ressources fiscales qui sont, pour une part, établies par des lois, des lois qui peuvent changer ou sont constitutionnalisées. Il y a un certain nombre de choses quant au statut des nations autochtones au Québec qui doivent être constitutionnalisées. Autrement, jamais ils ne signeraient des ententes aussi globales soit elles, et je les comprendrais très bien, et c'est dans ce sens, comme je l'ai dit, qu'il faut qu'ils soient partis à la rédaction d'une nouvelle constitution du Québec pour tout ce qui les concerne et plus que ça, partie du processus d'amendement pour pas que quelques années après avoir établi quelque chose, on puisse le transformer. Tout ça est dans la nature des choses. Tout ça, on se comprend bien, une chose découle de l'autre. C'est pour ça que ça n'a pas besoin, une fois qu'on a décidé de partir, ça n'a pas besoin de prendre bien du temps, parce qu'il y a toute une série de gestes qui découlent. C'est le point de départ. C'est le premier pas qui est important à faire. Après ça, ça roule.

Une voix: M. Parizeau, pour être un peu plus spécifique sur la question des pouvoirs, quels sont, en fait... Vous avez parlé de l'éducation primaire et secondaire, mais quels autres types de pouvoirs, dans votre esprit, pourraient être dévolus à ces gouvernements attikameks et montagnais? Quelle est l'ampleur de ressources financières qui découleraient du principe que vous venez d'évoquer?

M. Parizeau: On ne peut pas reprendre ma conférence. J'espère que... J'espère que...D'ailleurs, elle sera... On en reproduira des extraits, parce qu'il y a beaucoup de choses là-dedans. Encore une fois, il n'y a pas... J'ai donné l'éducation à titre d'exemple, mais il n'y a pas de doute que dans toute une série de services communautaires à la population, la plus grande autonomie doit se manifester, qu'il faut, sur le plan de l'exploitation des richesses naturelles et sur le plan du développement économique, en général, que les pouvoirs soient importants, et d'ailleurs, divers en fonction de notre territoire dont il s'agit, et c'est par les ressources qui viennent de là qu'une partie du financement des services qu'on offre à la population puissent être défrayés. C'est... On ne construit pas un gouvernement avec deux ou trois morceaux. C'est pour ça qu'il faut une offre globale. C'est pour ça qu'il est tellement important de dire: La négociation va s'engager sur une offre globale concernant toute une série de secteurs. Un gouvernement, ce n'est pas une chose. Ce n'est pas deux choses. Ce n'est pas trois choses. C'est un faisceau de choses, on le sait bien. Le faisceau va être plus ou moins étendu.

Une voix: Mais les lois du Québec continueraient à s'appliquer sur ces territoires-là, le Code civil, les lois criminelles, les chartes, la Charte de la langue française.

M. Parizeau: Pas intégral... Ah, non, non ! Pourquoi on dit ça?

Une voix: ...

M. Parizeau: Là, il y a une question, comment dire, d'opérationnalisation. Moi, ça ne me dérange pas outre mesure que des dispositions juridiques puissent être assez différentes, selon qu'il s'agit de la nation montagnaise et le Québec. Il peut y avoir, sur le plan du droit, des divergences très importantes, mais là, vous comprenez, j'y vais avec, comment dire, circonspection avant que toute une série de juristes me tombent dessus, mais il reste néanmoins que, comment dire, la diversité dans ce domaine-là ne m'effraie pas du tout.

Le modérateur: En dernière, M. Girard.

M. Girard (Normand): M. le premier ministre, je sens mieux votre optimisme quant à la sévérité(?) que la négociation pourrait prendre. Mais vous allez convenir avec moi qu'étant donné mon expérience des négociations constitutionnelles, est-ce qu'on n'a pas raison d'avoir l'impression que le gouvernement s'engage dans un processus qui peut être aussi long que celui que le gouvernement du Québec a engagé avec le gouvernement d'Ottawa sur la Constitution quand on constate que ce n'est qu'avec une des 11 nations amérindiennes du Québec qu'on pourra avoir une proposition globalement.

M. Parizeau: Il y a bien des choses dans votre question.

M. Girard (Normand): Il y en a beaucoup. Deux.

M. Parizeau: Deux.

M. Girard (Normand): Il y a au moins deux nations. La Nation attikamek et la Nation montagnaise.

M. Parizeau: Deux sur les 11, voilà. Il y a plusieurs éléments dans votre question. Il faut bien commencer quelque part avec un groupe. Oui, présenter une offre globale à ces deux nations, attikamek et montagnaise. Je pense que ça s'explique pour des raisons, peut-être en un certain sens, de circonstances. On a commencé à discuter de ces questions-là il y a à peu près un an et demi, lui et moi, et quelques autres à une table à Québec, comme ça, un soir. Des fois, dans la vie, comme ça, il y a des circonstances qui se révèlent heureuses. Bon, pourquoi pas en profiter? Je suis assez empirique pour être capable de faire ça. Éventuellement, il va y avoir comme ça des offres à présenter aux autres. On commence ici. On s'entend bien. On dit les autochtones au Québec, les autochtones au Québec, il y a 11 nations très, très distinctes. On ne fera pas plus de mur à mur avec elles, que je veux qu'on fasse du mur à mur dans le reste du Québec. Je l'ai assez dénoncé le mur à mur. Bon, ce serait bien qu'eux aussi... Les Montagnais, les Attikameks, ils existent, puis on va avoir des ententes spécifiques avec chacun d'eux. Si on s'imagine un instant que je cherche une sorte de modèle qui va s'étendre à l'ensemble des nations autochtones, je suis quand même assez réaliste pour le savoir.

D'autre part, l'échéancier, le temps. Avec eux, ça fait 15 ans que ça dure et on est à peine plus avancés. Pourquoi? Parce que, eux, disent au gouvernement, depuis des années, et à juste titre: Voulez [-] vous cesser de négocier avec nous un petit morceau sans nous dire ce que vous allez faire avec le morceau d'à côté. On ne peut pas négocier comme ça. Ce n'est pas vrai qu'on va accepter le paragraphe 3 alors que les paragraphes 4 et 5, c'est blanc, et que le paragraphe 6, il a cinq lignes. Ils ont raison. Ce qu'on dit, c'est: On ne peut pas commencer vraiment une négociation et se sortir de l'ornière de 15 ans sans avoir une proposition globale sur la table. Les négociateurs qui nous représentent, M. Coulombe en particulier dit: Pour moi, à trois, quatre choses près, l'offre globale, elle est prête. Elle incorpore cette offre globale – un grand nombre de choses, de propositions qui nous viennent des Montagnais, que les Montagnais ont faites depuis plusieurs années, que les Attikameks ont faites depuis quelques années. Cette offre globale, ce n'est pas seulement le gouvernement qui tire un lapin du chapeau. C'est à la fois des choses que les gouvernements de Québec successifs ont proposées, que les Montagnais ont proposées, que les Attikameks ont proposées. On ramasse tout ça et on dit: Partons de là. Dans ce sens, je dois vous dire, à mon sens et au sens de pas mal de gens qui connaissent ça mieux que moi, que ça a pas mal plus de chances d'aboutir et d'aboutir rapidement que tout ce qui s'est fait jusqu'à maintenant. Est [-] ce que je place mes espoirs mal? Est [-] ce que je suis trop optimiste? Je n'en sais rien, mais je dis simplement: si on se mettait tous à bouger, histoire de voir.

Une voix: Merci.

Une voix: Est-ce que les Montagnais sont prêts à être propriétaires de la terre sans être souverains sur cette terre si l'accord est acceptable?

Une voix: Je pense qu'il y a un élément qui est fondamental là-dedans – je pense que M. Parizeau l'a soulevé aussi – c'est toute la question, justement, de concéder des titres de propriété, via la négociation, via le processus de négociation. Je pense que c'est le but visé par les Montagnais, justement, disons, à cette entente-là. Quant à la question souveraine ou pas, je pense qu'il y a un élément qui est fondamental pour nous, c'est qu'on a toujours prétendu être souverain sur le territoire qu'on... Maintenant, comme je vous le mentionne, c'est des éléments à être négociés. Je sais que ce ne sera pas une négociation facile. Il y a

des choses très ardues qui vont se dire, et on est prêt, dans la mesure où la proposition va être amenée et on va essayer de voir, justement, qu'est-ce que la proposition contient, en termes de ces questionnements-là.

Une voix: Vous seriez prêt à reconnaître la souveraineté entière du Québec sur ces terres si vous jugez être propriétaire de...

Une voix: Je pense qu'il y a plusieurs possibilités, je veux dire, il y a plusieurs éléments. Nous, ce qu'on dit, c'est que, on veut négocier, essayer d'aller chercher, dans la mesure du possible, ce qui convient aux Montagnais, indépendamment de la question de souveraineté. Mais, nous ce qu'on dit, bon, le territoire est montagnais, on prétend être souverain, on a toujours prétendu être souverain sur le territoire, maintenant, si c'est négociable, et supposément, c'est le cas, on va négocier dans ce sens-là.

Une voix: M. Parizeau.

Une voix: M. Parizeau, si vous permettez, je ne veux pas insulter personne(?) à partir d'un seul autre sujet que ce qui est abordé ici aujourd'hui. La question des finances du gouvernement de Québec. Est-ce que l'état des finances du gouvernement est tel que, votre gouvernement pourrait être obligé de proposer un nouveau budget plus rapidement que ce qui est normalement prévisible?

M. Parizeau: Pas que je voie...

Une voix: Quand on parle de déficit qui augmente énormément.

M. Parizeau: Pas que je voie... Je ne vois pas que ça soit nécessaire à l'heure actuelle. Les rapports me viennent, les uns après les autres. Il est évident que les libéraux, comment dire, nous laisse une situation, à mon sens, qu'ils auraient pu éviter. Comme d'habitude, ils nous ont annoncé au printemps dernier, qui est inférieur à celui que l'on trouve à l'heure actuelle, en train de se dérouler, dans leurs livres, dans les livres qu'ils nous ont laissés. Il y a des choses qu'ils auraient pu éviter. Sur le plan des revenus, il n'y a pas de doute que, qui est [-] ce que vous voulez? Regarder qu'après avoir laissé si longtemps la contrebande de cigarettes se développer, on est en face d'une contrebande sur l'alcool considérable à l'égard de laquelle, jusqu'à maintenant, personne n'a voulu bouger. Je dis jusqu'à maintenant parce que vous comprendrez qu'avec nous ça peut changer un peu. Voir le problème des vidéo pokers, ça n'a l'air de rien, ça a l'air presque d'une plaie cette affaire là, mais c'est 250 000 000 \$ par année. On regarde tout ça, puis on se dit: Ils nous laissent un héritage qui n'est pas exactement drôle. Mais, d'un autre côté, on a un certain nombre de gestes à poser, de choses à faire, puis tout ça va apparaître dans les jours qui viennent, je pense assez clairement. Je ne veux pas être trop explicite aujourd'hui parce que j'ai encore deux, trois rapports à recevoir, mais, enfin, jusqu'à maintenant, oui, c'est mon impression. On ne peut pas laisser seulement les choses se dérouler comme si de rien n'était. Mais, d'un autre côté, il n'y a pas de quoi dire: Dans ces conditions, on va refaire le budget.

Une voix: Est-ce que vous confirmez que ça peut aller au-delà de 5 000 000 000 \$?

M. Parizeau: Je ne confirme rien aujourd'hui.

Une voix: En anglais.

M. Parizeau: J'aurai à confirmer des choses un peu plus tard, mais dans pas longtemps.

Une voix: Mr. Parizeau, ...global offer that would be affecting every aspect of day to day life? That is an immense...

M. Parizeau: Yes, but it has been such a ... about for so long that things are pretty clear. The political will was not there. But the reason that the political was not there that there has not been a great deal of exploration. It is true that governments have been dragging on negotiations for years. It is true also that the Montagnais and the Attikameks for years have been signed up. We cannot say this part of negotiation is all right, we are ready to sign this and for the other part, could you tell us something? We do not know what you intend to propose. It was perfectly understandable for them that they would not agree on anything until they saw the whole picture. What we are saying now is that on the basis of recommendations made through the years by the Montagnais, on the basis of recommendations made through the years by the Attikameks, on the basis of proposals made by our own negotiators on the table, we can present a global proposition before Christmas. That's what we say, and we know we can.

Une voix: Do you expect to deal before the referendum or, at least after the negotiation is well under way?

M. Parizeau: I don't know yet. I can wish that negotiations would be concluded by the middle of 1995. But – what shall I say – our negotiators, after the global proposals have been put on the table, negotiators of all parties will look at it and give me a better estimate. Until the global picture has been put to all parties concerned, I can wish for some things. I can't make a reasonable estimate. Our negotiators will tell us that.

Une voix: Mr. Parizeau, how important is it to you to get a deal before the referendum so you can demonstrate to the people who are going to be voting in the referendum, the people of Québec, with(?) a sovereigntist government can deal with and come to agreements with(?)

M. Parizeau: Well, it is not something that is linked – as I said in my speech to them – to the referendum. Rather, it all started when René Lévesque, in 1983, came out with the so-called 15 conditions of a self-government. And then, in 1985, just a few months before the government left. ... before the Parti québécois left power or was beaten in 1985, Mr. Lévesque came out in the House, in the National Assembly, with a proposal recognizing the 11 indigenous groups in Québec as distinct nations, not distinct societies, distinct nations. And in 1985, we are five years after the first referendum and 10 years before the second. So, I do not feel that going back to that (?) and trying to get something acceptable to all of us is linked to a referendum. This has poisoned the relationship between all of us in Québec for several years, the fact that we could not agree on how things should be done. By each of us in relation to the others. And I want this to be solved, I want a solution to appear, and I am sure they also want one; for they have paid, they have paid a heavy price for this, much heavier than us. We just, at times, thought that the atmosphere was insupportable. Before that, it has been a question of having a far more difficult life that they would have otherwise, if we could

only have gotten to proper solutions years ago. Well, I intend to do something about it and I intend to do it quickly and I know that they are of the same (?).

Une voix: ...

M. Parizeau: Yes, I think one can label it that way and, as far as the participation of Ottawa is concerned, you will have noticed that in the present constitutional situation one must refer periodically to attitudes or policies from Ottawa. That is why in my text, today, on a couple of occasions, I have to say: Well, Ottawa would have to adjust on this or that. Sure.

Une voix: ...

M. Parizeau: On the basis of what Ottawa has done in recent discussions on in relations with Mr. Coulombe, the negotiator, I have every hope that they will adjust, or at least we have reasonable discussions with them. There is no reason why I should assume that we fight over these people, it would not be correct. It just would not be correct. There are no reasons why the Montagnais or the Attikamek should be used as a sort of football between the federal and the provincial governments. There is no reason whatever. In fact, it would be in a chain...

Une voix: Mr Premier, the address for Mr Maurice Longpré, a man with (?) reminding you a promise made, what are you going to do with that promise?

M. Parizeau: We have already started. It has to do with fights over Northern Québec by planes from various NATO Nations, and (?) low level flights bombings apart of this. I had dinner in Québec city, one night with Mr Cimon and I chat and another – I thank you... – Yes We have discussed that. I had (?) the first opportunity if we gain power, we will try to do something about this, and the question came at the right moment today. Mr Cliche wrote to Mr. Cadorette of the Defence Ministry asking for a meeting and today, at noon, Mr. Cliche has called the agreement of few people from the Montagnais and the Attikameks to join him in that first meeting with Mr. Cadorette on what are really expected from that meeting is that we get more information than we have about the situation. Then, we will have to do something about it. Within the framework of the powers of a provincial government I know very well that I cannot do things other as quickl or as simply as I would do it if we were a sovereign nation. For that, we will have to wait a few months.

Une voix: Especially if you want to go on with Natives.

M. Parizeau: Pardon me?

Une voix: Especially if you want to do the...

M. Parizeau: Do you think there is no discussions among native(?) countries? Ha, ha, ha !

Une voix: Mr. Parizeau, two little points: You can make similar agreements with the Crees and the Mohawks and when do you think that will happen?

M. Parizeau: One thing at a time. One thing at a time.

Une voix: Second point. You spoke to the Cree this week after our conversations that news conference about Mr. Coon-Come not wanting to attend the ceremonies yesterday. Mr. Coon-Come says that he is not recognized. Mr. Coon-Come wants to (?) personally, face to face,

the encounter because they have not recognized the authority of Mr. Cliche and they say that Mr. Cliche may (?) parliamentary assistant. He is not a commissioner. How are you going to work on that?

M. Parizeau: You know, it is very simple. If Mr. Coon-Come wants to see me, we will meet each other, by all means. I am not that kind of a guy who tries to complicate things, particularly on such matters. Let us keep it simple.